

Agenda 21 : audit et Groupe de Travail

Résultat de l'audit de Grandris

Après la présentation de la démarche Agenda 21, nous vous proposons de consulter la synthèse de l'audit de la commune, effectuée sur 700 questions par l'Association "Notre Village" en novembre 2008. Un point discriminant figurait qui devait être levé, afin de prétendre au label " Village" qui certifie la mise en place de l'Agenda 21 de Grandris : "Des captages ne sont pas protégés mais ils ne sont actuellement pas utilisés". Cette partie étant du ressort du Syder et non de la commune, le critère ne saurait être retenu. De plus, comme c'est stipulé, les captages ne sont pas utilisés. En avril, ce point discriminant a donc été levé. Il est devenu un point qui requiert la vigilance de la commune.

Et la suite de l'audit ?

Pour chaque point faible ou point à améliorer, une solution devra être trouvée, une suite donnée. Cette partie est prise en charge par le Groupe de Travail Agenda 21 en concertation avec l'ensemble des élus, jusqu'à la validation.

Fort, faible, ou à améliorer, chaque point est répertorié sur une "fiche action" qui reprend l'item général (par exemple "Gestion et maîtrise de la consommation d'énergie") et décrit sa mise en application au sein de la commune : la démarche pour atteindre l'objectif, le phasage (date de début et de fin), le coût ainsi que les subventions éventuelles, et les partenaires tels que ADEME, Syder, Communauté de Communes de la Haute Vallée d'Azergues etc. Les fiches actions sont mises à jour régulièrement lors de chaque évolution, ce qui permet de suivre l'avancement. Elles sont accompagnées de justificatifs et classées en fonction du volet concerné : environnement, économique ou social et des 5 finalités, cadre de référence élaboré par le Ministère. Si elles sont validées, Grandris devrait obtenir le label Agenda 21.

Nouvelles actions dans le cadre de l'Agenda 21

Outre les points découlant de l'audit, de nouvelles actions sont proposées par le Groupe de Travail Agenda 21 ; elles voient leur mise en place si elles sont votées par le Conseil Municipal et sont conditionnées par le budget de la commune. Par exemple une des propositions détaillait les possibilités de récupération d'eaux pluviales à partir du toit de la salle polyvalente. Elle a été analysée par le Conseil, puis la Commission Environnement a appris qu'une cuve pouvait être récupérée à titre gracieux dans une des communes du Canton, ce qui a été fait aussitôt en juillet.

Le groupe de Travail Agenda 21 : c'est qui ?

Paul Cretin, Jean-Michel Girin, Ghismonde Martin, Colette Fory, Carol Bonnot, Sylvie Châtelard, Jean-Pierre Pujkis, Patrice Prachay, Nathalie Hardy, Laure Maynadier, Josiane Pujkis.

Rejoignez le GT Agenda 21 ! si le thème vous intéresse, si vous avez un peu de temps à consacrer pour étudier ou mettre en place des actions, vous pouvez vous inscrire auprès du Secrétariat de Mairie.

Synthèse d'évaluation du village de Grandris (Audit réalisé le 6/11/2008)

Synthèse de l'audit Points forts

Finalité 1

- Gestion et maîtrise de la consommation d'énergie (régulation des chauffages, isolation de certains bâtiments comme la mairie, extinction des appareils électriques la nuit et le week-end...)
- Recours aux énergies renouvelables (biomasse). En 2003, installation d'une chaudière bois pour alimenter l'hôpital et en 2008, une 2^e chaudière bois alimente la mairie
- Des sentiers piétonniers sont présents sur la commune

Finalité 2

- Les milieux naturels et les paysages sont protégés, une ZNIEFF est présente sur la commune. Une Charte Paysagère est intégrée dans le PLU
- Le cours d'eau principal de la commune est entretenu (Brigades vertes et de rivières)
- L'arrosage des fleurs est effectué au goutte à goutte
- Zonage d'assainissement
- Décharge sauvage réhabilitée en arboretum et en lieu de compostage pour les agents communaux

Finalité 3

- Qualité de l'eau satisfaisante
- Les scolaires sont sensibilisés au développement durable par la commune (sorties nature, Matinée Environnement...)
- Présence de logements sociaux
- Présence d'associations actives et de manifestations culturelles

Finalité 4

- Bulletin communal trimestriel
- Prise en compte des habitants (réunions publiques...)
- PLU en cours avec PADD et PPR (inondations et glissements de terrains)
- Protection du patrimoine architectural et de l'esthétique de la commune
- Implication dans le tissu intercommunal et dans un SCOT

Finalité 5

- Espaces agricoles
- Maintien des entreprises, des commerces et des artisans
- Intégration de l'environnement dans les marchés publics

Points faibles

Finalité 1

- La commune n'utilise pas d'ampoules basse consommation pour l'éclairage public ni à l'intérieur de ses bâtiments communaux excepté pour la mairie
- Aucun diagnostic énergétique n'a été réalisés pour l'ensemble des bâtiments communaux
- La commune ne sensibilise pas la population au covoiturage

Finalité 2

- Pas d'accueil spécifique pour les nouvelles populations ni de remise de documents de présentation
- La commune possède peu de services publics mis à part La Poste et les pompiers, les autres services sont situés à Lamure sur Azergues comme la Trésorerie

Finalité 3

- L'enfouissement des lignes n'est pas réalisé sur l'ensemble du territoire
- Peu de sensibilisation à l'économie d'eau, l'arrosage des fleurs est effectué avec l'eau du réseau
- Pas de récupération des eaux pluviales

Finalité 4

- Encourager le maintien et l'installation de services publics
- La quantité d'eau n'est pas suffisante donc apport de la Saône

Finalité 5

Peu de valorisation touristique

Points à améliorer

Finalité 1

- Projet de réaliser des actions de sensibilisation au co-voiturage
- Souhait de diminuer l'éclairage public notamment en réduisant le nombre d'heures d'éclairage

Finalité 2

- La commune et le garde forestier de l'ONF souhaiteraient améliorer l'arboretum, faire des fiches descriptives des arbres et un parcours pédagogique
- Réflexion pour réaliser un chemin de randonnée le long du cours d'eau (le Ris)
- Projet d'installer une citerne de récupération des eaux pluviales pour l'arrosage des fleurs

Finalité 3

- Pour les captages non utilisés et non protégés la commune souhaiterait que le syndicat des eaux les protège (les minéraliser et les utiliser)
- Projet d'organiser une journée d'accueil des nouveaux arrivants avec remise de documents de présentation de la commune

Finalité 4

- Réflexion pour l'installation de panneaux informatifs au niveau du petit patrimoine
- Projet d'améliorer la sécurité routière dans le village

Finalité 5

Projet de recourir aux produits qui respectent l'environnement notamment pour l'entretien des bâtiments communaux

Critère discriminant (ce critère est levé)

Finalité 3

Des captages ne sont pas protégés mais ils ne sont actuellement pas utilisés

Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

Finalité 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources

Finalité 3 : Epanouissement de tous les êtres humains

Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

Finalité 5 : Dynamique de développement

suivant des modes de production et de consommation responsables